

Chiffres du Mois de Septembre 2017 (source DARES)

Catégorie	Nombre	% un mois	% 3 mois	% un an
A+B+C+D+E	6 299 500	-1.1	+0.3	+1.1
A	3 475 600	-1.8	-0.2	-0.5
B	755 800	-1.0	+4.0	+3.2
C	1 384 500	+3.2	+2.3	+11.0
B+C	2 140 300	+1.6	+2.9	+8.1
A+B+C	5 615 900	-0.5	+1.0	2.6
D	273 600	-8.2	-7.4	-16.4
E	410 000	-3.0	-3.1	-5.0
Seniors ABC	1 389 400	+0.3	+1.3	+6.0
Jeunes ABC	743 200	-3.0	-0.3	-2.2

Fin août 2017, le nombre d'intérimaires

baisse de 3,1% par rapport à juillet 2017 et progresse de 9,3% en un an.

Fin août 2017, le nombre d'intérimaires s'établit à 736 400, en valeur corrigée des variations saisonnières. Il connaît une baisse de 3,1% par rapport à fin juillet.

En un an, l'intérim augmente de 9,3% (+62 700 de fin août 2016 à fin août 2017).

Au 2e trimestre 2017, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en hausse de 6,1% sur un an.

Au cours du deuxième trimestre 2017, 1 049 200 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 6,1% par rapport au deuxième trimestre 2016. Sur un an, cela représente 4,1 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse (-1,0%). Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Catégorie A : Elle comprend les personnes sans emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat.

Catégorie B : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie C : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie D : Elle comprend les personnes sans emploi, qui ne sont pas immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, en stage), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Catégorie E : Elle comprend les personnes pourvues d'un emploi, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (les bénéficiaires de contrats aidés).

